# Tout sur *i*//*ico*SOLIDAIRE

#### > Une multitude d'avantages

- Vous profitez d'une réduction immédiate de 90% sur vos billets en 2nde classe\*.
- Vous voyagez sur l'ensemble des parcours régionaux (TER et Cars Rhône-Alpes) quel que soit le motif de votre déplacement en semaine
- Vous pouvez acheter autant de billets que vous le souhaitez.
- \* Par rapport au tarif normal. Réduction valable avec un minimum de perception de 1,20 € par trajet. Pour bénéficier de la réduction, vous devez être en possession d'une carte en cours de validité. Réduction valable uniquement pour le titulaire de la carte. Les billets illico solidaire ne sont pas vendus à bord des trains, munissez-vous de votre billet avant votre départ.

### > illico SOLIDAIRE en pratique

- La carte est réservée aux personnes en recherche d'emploi ou en insertion (voir catégories ci-contre).
- Elle est nominative et gratuite.
- Elle est valable 1 an, puis renouvelable selon votre situation.
- L'usage de cette carte est strictement réglementé. Le non respect des conditions générales d'utilisation, expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif.

#### **Rendez-vous gratuitement:**

- à vos entretiens d'embauche,
- à vos entretiens préalables à une formation (uniquement pour les -26 ans).

Vous êtes titulaire d'une carte illico solidaire en cours de validité, la Région Rhône-Alpes prend en charge votre déplacement en TER et Cars Rhône-Alpes avec les Bons de transport illico solidaire. Délivrés par les sites Pôle emploi et Missions locales.

## Plus de simplicité :

Souscrivez directement en ligne sur

www.ter.sncf.com/rhone-alpes



## **Votre Région vous transporte**

Trains et cars TER, Cars Rhône-Alpes à prix réduits :

> -90% pour tous les voyages

## Gratuité

pour se rendre à un entretien d'embauche

illicosolidaire@cba.fr



Souscription en ligne www.ter.sncf.com/rhone-alpes









En partenariat avec les Départements de Rhône-Alpes.



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE illico SOLIDAIRE

À compléter et à renvoyer à :

#### Carte illico SOLIDAIRE CS 20011 59895 LILLE Cedex 9

Sans oublier de joindre les documents à fournir correspondant à votre situation. (Toute autre pièce ne faisant pas partie de la liste des documents à fournir ne sera pas prise en compte.)

+ pièce d'identité

Madame Monsieur
Nom:
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal :
Ville:
Téléphone:
Adresse e-mail:
Nº de votre dernière carte illico sou invite :

Oui, je souhaite bénéficier du tarif TER illico SOLIDAIRE et j'accepte les conditions générales d'utilisation, au titre de : (choisir une seule catégorie)

- Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC
- Demandeur d'emploi longue durée
- Jeune de moins de 26 ans en recherche d'emploi, inscrit en Mission locale ou volontaire en engagement de service civique
- Titulaire d'un contrat aidé
- Bénéficiaire de l'AAH
- Bénéficiaire du RSA
- Demandeur d'asile

Pour chaque demande de carte (nouvelle demande ou renouvellement) fournir un dossier complet (formulaire, photo, pièce d'identité et justificatif de situation selon le tableau ci-après).

La demande de renouvellement est à effectuer dans le mois qui précède la fin de validité de votre carte.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaîtez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Carte illico SOLIDAIRE - CS 20011 - 59895 LILLE Cedex 9.

BÉNÉFICIAIRES	CONDITIONS À REMPLIR	DOCUMENTS À FOURNIR À CHAQUE DEMANDE	
POUR TOUS	• Résider en Rhône-Alpes	- 1 photo d'identité récente - 1 photocopie d'une pièce d'identité - Le formulaire de demande détachable complété	OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?
SELON	VOTRE SITUATION	+	
Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC ou non indemnisé	<ul> <li>Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi</li> <li>à Pôle emploi (catégorie 1, 2, 3 ou 4).</li> <li>Recevoir de votre Pôle emploi, ou de tout autre organisme, des allocations pour perte d'emploi d'un montant inférieur au SMIC (35h).</li> <li>Selon votre situation:  - Si vous êtes indemnisé(e) par Pôle emploi: une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent (le document « relevé de situation » n'est pas recevable).</li> <li>- Si vous êtes indemnisé(e) par un autre organisme du secteur public: une copie du dernier avis de paiement.</li> <li>- Si vous n'êtes pas indemnisé(e): une notification de rejet.</li> </ul>		Appeler au : 39 49 (0,11€/appel) Internet : www.pole-emploi.fr
Demandeur d'emploi longue durée	• Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi à Pôle emploi (catégorie 1, 2, 3 ou 4) depuis plus d'un an.		
	• Être inscrit(e) comme demandeur d'emploi à Pôle emploi (catégorie 1, 2, 3 ou 4).	- Un avis de situation.	
Moins de 26 ans*	Étre inscrit(e) dans un parcours d'insertion et être suivi(e) par une Mission locale.  Ne pas être scolarisé(e), étudiant(e), ni salarié(e).  - Une attestation originale délivrée par la Mission locale valable 1 mois à compter de sa date de délivrance.		Auprès de votre Mission locale
* à la date de la demande de la carte, le cachet de la poste faisant foi	<ul> <li>Être titulaire d'un contrat officiel d'engagement de service civique dûment signé par les deux parties (contrat sur le modèle national obligatoire).</li> </ul>		
Contrat aidé	Être titulaire d'un contrat aidé officiel de la liste ci-dessous :     Contrat d'apprentissage (N° contrat Cerfa : 10103*05)     Contrat de professionnalisation (N° contrat Cerfa : 14703*01)     Contrat unique d'insertion - CIE     (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur marchand)     Contrat unique d'insertion - CAE     (N° contrat Cerfa : 14818*01 - secteur non marchand)	- Une copie du contrat officiel (avec N° Cerfa impératif) dont vous bénéficiez.	Auprès de votre employeur
	• Être salarié en insertion dans une SIAE	- Une copie du contrat de travail.  ET  - Une attestation originale délivrée par l'employeur valable un mois à compter de sa date de délivrance.	
Bénéficiaire du RSA (sous condition de ressources)	<ul> <li>Être bénéficiaire du RSA.</li> <li>Avoir un revenu garanti¹ mensuel inférieur au seuil d'attribution, par exemple (selon la composition du foyer): moins de 725€² pour une personne seule, moins de 1522€² pour un couple avec deux enfants.</li> <li>¹ Renseigné sur l'attestation de paiement ³ du mois en cours ou du mois précédent délivrée par la CAF ou la MSA.</li> <li>³ Comportant impérativement les éléments de calcul du RSA, le document notification de droit » n'est pas recevable.</li> </ul>		Auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
Bénéficiaire de l'AAH	Être bénéficiaire de l'AAH.	Une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent.	
Demandeur d'asile  • Être en cours de demande d'asile (< 12 mois). • À savoir : pour la constitution du dossier, il n'est pas obligatoire de fournir une pièce d'identité.		Selon votre situation : - Un récépissé de demande d'asile ou de réfugié inférieur ou égal à 3 mois.  OU	Préfecture
	de lournil une piece à luchtité.	- Une lettre d'enregistrement d'une demande d'asile inférieure ou égale à 12 mois.	OFPRA